



SPINNAKER STANDARD YACHT VARNISH

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identifiant du produit

Nom : SPINNAKER STANDARD YACHT VARNISH

UFI: SM00-G081-C00H-90K9

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Categoria dei prodotti PC9a Rivestimenti e vernici, diluenti, sverniciatori
- Catégorie de produits PC9a Revêtements et peintures, diluants, décapants pour peinture
- Catégorie de rejet dans l'environnement
- ERC10a Utilisation à l'extérieur, à grande échelle, d'articles et de matériaux durables à faible émission.
- ERC2 Formulation des préparations.
- Utilisation de la substance / de la préparation

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: CECCHI GUSTAVO & C. SRL.

Adresse: Via M.Coppino, 253

Lieu et État: 55049 VIAREGGIO(LU) ITALY

TEL. +39 0584 383694

FAX +39 0584 395182

Courriel de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité :
info@cecchi.it Responsable de la mise sur le marché :CECCHI GUSTAVO & C. srl

1.4 Numéro de téléphone d'urgence:

Pour toute information urgente, veuillez contacter : 0584/383694
heures de bureau 8.30-12.30, 14.00-18.30 du lundi au vendredi.



(Suite de la page 1)

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n. 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquides et vapeurs inflammables.

GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer une somnolence ou des vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques avec des effets durables.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Étiquetage selon le règlement (CE) n. 1272/2008
- Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.
Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07

- Avertissement Attention:
 - Composants de l'étiquetage déterminant le danger
 - HYDROCARBURES, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques.
(Note-P) bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

Indications de danger:

H226 Liquides et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

H336 Peut provoquer une somnolence ou des vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques avec des effets durables.

- Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chauffées, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation.
Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/une protection du visage/une protection auditive.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: contacter immédiatement un CENTRE D'ANTIVENIEMENTS/un médecin.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau [ou prendre une douche].

(suite à la page 3)



P501 Éliminer le produit/réceptacle conformément aux réglementations locales / régionales / nationales /

Autres données :

EUH066 Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou des fissures de la peau.

Contient du carboxylate de cobalt, peut provoquer une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés de perturbation endocrinienne		
98-54-4	4- tert-butylphénol	Liste I, II
140-66-9	4-(1,1,3,3- tétraméthylbutyl) phénol)	Liste I

SECTION 3: Composition/informations sur les ingrédients

Description : Mélange des substances suivantes avec des additifs non dangereux.

Substances dangereuses:		
CAS: 64742-48-9 Numéros CE: 919-857-5 Numero indice: 649-327-00-6 Reg.nr.: 01-2119463258-33	HYDROCARBURES, C9-C11, n-alcani, iso-alcani, ciclici, < aromatiques al 2%. (Nota-P) ⚠ ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ STOT SE 3, H336	25-50%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60	(méthyl-2-méthoxyéthoxy)propanol substance avec une limite d'exposition professionnelle communautaire de exposition sur le lieu de travail	≤2,5%
CAS: 22464-99-9 EINECS: 245-018-1 Reg.nr.: 01-2119979088-21	2-éthylsanoate de zirconium Repr. 2, H361d	≤0,5%
CAS: 136-52-7 EINECS: 205-250-6 Reg.nr.: 01-2119524678-29	⚠ ⚠ bis(2-éthylhexanoate) de cobalt Repr. 1B, H360F Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317	≥0,1-<0,25%

(suite à la page 3)

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY
tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182
www.cecchi.it info@cecchi.it



SPINNAKER STANDARD - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Septembre 2022 - lot n° 296-B2 - rév. 2/21

CAS: 98-54-4 EINECS: 202-679-0 Numero indice: 604-090-00-8 Reg.nr.: 01-2119489419-21	4-terz-butylfenolo Repr. 2, H361f Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 1, H410 Skin Irrit. 2, H315	≥0,025- <0,25%
CAS: 140-66-9 EINECS: 205-426-2 Numero indice: 604-075-00-6 Reg.nr.: 01-2119541687-29	4-(1,1,3,3-tetrametilbutil)fenolo) Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) Skin Irrit. 2, H315	≥0,025- <0,25%
· SVHC		
98-54-4	4-terz-butylfenolo	
140-66-9	4-(1,1,3,3-tetrametilbutil)fenolo)	
Autres indications: Note P: La substance ne doit pas être classée comme cancérigène ou mutagène car il peut être démontré qu'elle contient moins de 0,1 % (p/p) de benzène (n° EINECS 200-753-7.). Cette note ne s'applique qu'à certaines substances dérivées du pétrole de la partie 3. Le texte de l'avertissement de danger cité peut être appris du chapitre 16		

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

description des mesures de premiers secours

indications générales

enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit

inhalation :

emmener le sujet dans un endroit bien ventilé et consulter un médecin par précaution. si la personne est inconsciente, la maintenir en position stable sur le côté pendant le transport

contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment.

Rincer immédiatement à l'eau.

Contact avec les yeux :

Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.

Ingestion : Si la douleur persiste, consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés.

Aucune autre information disponible

(suite page 5)



Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Éteindre les grands incendies avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune autre information disponible.

5.3 Recommandations pour les pompiers

Équipement de protection spécifique : Porter un appareil respiratoire.

SEZIONE 6: Misure in caso di rilascio accidentale

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un masque respiratoire.

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non équipées.

- Pour le personnel non-urgentiste. Pour les travailleurs humanitaires.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les carrières ou les caves.

En cas d'infiltration dans des plans d'eau ou des égouts, informer les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Empêcher l'infiltration dans les égouts/les eaux de surface/les eaux souterraines.

- 6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Recueillir le liquide avec un matériau absorbant (sable, tripoli, liant acide, liant universel, sciure de bois).

Éliminer les matériaux contaminés conformément au point 13. Assurer une ventilation suffisante.

- 6.4 Référence à d'autres sections

Pour des informations sur la sécurité de la manipulation, voir le chapitre 7. Pour des informations sur les équipements de protection individuelle, voir le chapitre 8.

Pour des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Ventilation/aspiration soigneuse sur le lieu de travail. Éviter la formation d'aérosols.

Conseils pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir l'écart des sources de chaleur, ne pas fumer.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques. Tenir un appareil respiratoire prêt.



- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stockage :
 - Exigences relatives aux locaux et conteneurs de stockage :
Aucune exigence particulière.
 - Conseils pour le stockage mixte : Non requis
 - Autres informations sur les conditions de stockage : Maintenir les conteneurs hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : protection du bois.

SEZIONE 8: Controlli dell'esposizione/della protezione individuale

8.1 Paramètres de contrôle

- Composants dont les valeurs limites doivent être maintenues sous contrôle sur le lieu de travail:	
34590-94-8 (méthyl-2-méthoxyéthoxy)-propanol	
TWA	Valeur a court terme: 909 mg/m ³ , 150 ppm Valeur a long terme: 606 mg/m ³ , 100 ppm Cute
VL	Valeur a long terme: 308 mg/m ³ , 50 ppm peau
34590-94-8 (méthyl-2-méthoxyéthoxy)propanol	
TWA	Valeur a court terme: 909 mg/m ³ , 150 ppm Valeur a long terme: 606 mg/m ³ , 100 ppm Cute
VL	Valeur a long terme: 308 mg/m ³ , 50 ppm peau

Informations réglementaires

TWA: Valeurs limites du seuil

VL: D.lgs. n. 81/2008

- DNEL (Derived No Effect Level) pour les professionnels		
64742-48-9 HYDROCARBURES, C9-C11, n-alcani, iso-alcani, ciclici, < aromatici al 2%. (Nota-P)		
Par inhalation	Long terme - effets systémiques.	185 mg/m ³ (Population générale)
34590-94-8 (méthyl-2-méthoxyéthoxy)propanol		
Cutané	Long terme - effets systémiques.	65 mg/kg/day (Personnel)
Par inhalation	Long terme - effets systémiques.	310 mg/m ³ (Personnel)
22464-99-9 2-éthylsanoate de zirconium		
Cutané	Long terme - effets systémiques.	6,49 mg/kg/day (Personnel)
Par inhalation	Long terme - effets systémiques.	32,97 mg/m ³ (Personnel)

(suite page 7)



136-52-7 bis (2-éthylhexanoate) de cobalt		
Par inhalation	Long terme - effets locaux. Long terme - effets systémiques.	0,037 mg/m ³ (Population générale) 0,2351 mg/m ³ (Personnel)
98-54-4 4- tert-butylphénol		
Oral	Long terme - effets systémiques.	0,1 mg/kg bw/day (Population générale)
Cutané	Court terme - effets systémiques.	16,8 mg/kg (Population générale)
Par inhalation	effets aigus - systémiques. Long terme - effets systémiques.	33 mg/kg (Personnel) 1,8 mg/m ³ (Population générale) 0,6 mg/m ³ (Population générale)
140-66-9 4- (1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol		
Per inalazione	Long terme - effets systémiques.	0,8 mg/m ³ (Population générale)
· DNEL (Derived No Effect Level) pour le grand public		
64742-48-9 HYDROCARBURES, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques. (Note-P)		
Oral	Effets systémiques à long terme.	46 mg/kg bw/day (Population générale)
Cutané	Long terme - effets systémiques.	46 mg/kg bw/day (Population générale)
Par inhalation	Long terme - effets systémiques.	77 mg/kg bw/day (Personnel) 871 mg/m ³ (Personnel)
34590-94-8 (metil-2-metossietossi)propanolo		
Oral	Effets systémiques à long terme.	1,67 mg/kg bw/day (Population générale)
Cutané	Long terme - effets systémiques.	15 mg/kg bw/day (Population générale)
Par inhalation	Long terme - effets systémiques.	37,2 mg/m ³ (Population générale)
22464-99-9 2-éthylsanoate de zirconium		
Oral	Effets systémiques à long terme.	4,51 mg/kg bw/day (Population générale)
Cutané	Long terme - effets systémiques.	3,25 mg/kg bw/day (Population générale)
Par inhalation	Long terme - effets systémiques.	8,13 mg/m ³ (Population générale)
136-52-7 bis (2-éthylsanoato) di cobalto		
Oral	Effets systémiques à long terme.	0,0558 mg/kg bw/day (Population générale)



98-54-4 4-tert-butylphénol		
Oral	Court terme - effets systémiques.	0,5 mg/kg bw/day (Population générale)
Cutané	Long terme - effets systémiques.	11,3 mg/kg bw/day (Personnel)
Par inhalation	Effets aigus - systémiques.	2,4 mg/m ³ (Personnel)
	Long terme - effets systémiques.	0,8 mg/m ³ (Personnel)
	Long terme - effets systémiques.	5,6 mg/kg bw/day (Population générale)
· PNEC		
34590-94-8 (méthyl-2-méthoxyéthoxy)propanol		
	Compartiment à eau.	19 mg/l (Eau douce)
	Compartiment à eau.	1,9 mg/l (Eau de mer)
	STP	4.168 mg/l (Segmentation, Targeting and Positioning)
	sol	70,2 mg/kg (Eau douce)
	Intermittent	190 mg/l (Intermittent)
	sol	2,74 mg/kg (sol)
	sédiments	7,02 mg/kg (Eau de mer)
136-52-7 bis(2-étilésanoato) di cobalto		
	Compartiment à eau.	0,00051 mg/l (Eau douce)
	Compartiment à eau.	0,00236 mg/l (Eau de mer)
	STP	0,37 mg/l (Segmentation, ciblage et positionnement)
	sol	9,5 mg/kg (Eau douce)
	sol	7,9 mg/kg (sol)
	sédiments	9,5 mg/kg (Eau de mer)
98-54-4 luca.dorazio@esaom.it		
Oral	Oral	0,04667 g/kg (Oral)
	Compartiment à eau.	0,01 mg/l (Eau douce)
	Compartiment à eau.	0,001 mg/l (Eau de mer)
	Compartiment à eau - sédiments en eau douce	0,27 mg/kg sed dw (Eau douce)
	Compartiment à eau - sédiments dans l'eau de mer	0,027 mg/kg sed dw (Eau de mer)
	STP	1,5 mg/l (Segmentation, Targeting and Positioning)
	Intermittent	0,048 mg/l (Intermittent)
	Sol	0,25 mg/kg (sol)
140-66-9 4-(1,1,3, 3-tétraméthylbutyl)phénol)		
Oral	Oral	0,00236 g/kg (Oral)
	Compartimento acquatico.	0,001 mg/l (Eau de mer)



Compartiment à eau.	0,001 mg/l (Eau de mer)
Compartiment à eau - sédiments en eau douce	4,62 mg/kg sed dw (Eau douce)
Compartiment à eau - sédiments dans l'eau de mer	1,23 mg/kg sed dw (Eau de mer)
STP	0,1 mg/l (Segmentation, Targeting and Positioning)
sol	2,3 mg/kg (sol)
Intermittent	0 mg/l (Intermittent)

- Indications supplémentaires :

Les listes valables à la date de la compilation ont été utilisées comme base.

- 8.2 Contrôle de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Pas de données supplémentaires, voir point 7.

- Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses ou à la fin du travail.

- Protection des voies respiratoires

En cas de charge courte ou faible, appareil respiratoire filtrant ; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air. Un demi-masque pour vapeurs organiques et solvants selon EN140 type A1 ou A2 est recommandé.

- Protection des mains

Utilisez des gants en matériau stable (par exemple en nitrile) - éventuellement en tricot qui est plus confortable à porter.

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et stable vis-à-vis du produit / de la substance / de la formulation.

En raison de l'absence de tests, aucun matériau de gants ne peut être recommandé pour la manipulation du produit / de la formulation / du mélange chimique.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants adaptés dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre. Comme le produit représente une formulation de plusieurs substances, la stabilité des matériaux des gants ne peut être calculée à l'avance et doit être testée avant l'utilisation.

- Temps de percée du matériau des gants

Demander au fournisseur de gants le temps de pénétration exact, qui doit être respecté.

- Pour un contact continu pendant un maximum de 15 minutes, les gants fabriqués dans les matériaux suivants sont adaptés :

Caoutchouc butyle

(suite page 10)



suite de la page 9

Les gants fabriqués dans les matériaux suivants conviennent comme protection contre les éclaboussures :

Chloropène ; épaisseur du gant >0,7 mm, temps de pénétration >60 minutes. Conformément à la norme EN 374.

Caoutchouc nitrile ; épaisseur du gant >0,3 mm, temps de pénétration >60 minutes. conformément à la norme EN 374.

Protection des yeux/du visage :

Lunettes de protection hermétiquement fermées

SEZIONE 9: Proprietà fisiche e chimiche

9.1 Informazioni sulle proprietà fisiche e chimiche fondamentali

Indicazioni generali

Stato fisico	Liquido
Colore:	Marrone
Odore:	Di solvente
Soglia olfattiva:	Non definito.
Punto di fusione/punto di congelamento:	Non definito.
Punto di ebollizione o punto di ebollizione iniziale e intervallo di ebollizione	154 °C (64742-48-9 IDROCARBURI, C9-C11, n-alcane, iso-alcane, ciclici, < aromatici al 2%. (Nota-P))
Infiammabilità	Non applicabile.
Limite di esplosività inferiore e superiore	
Inferiore:	Non definito.
Superiore:	Non definito.
Punto di infiammabilità:	41 °C
Temperatura di accensione:	205 °C
Temperatura di decomposizione:	Non definito.
ph a 20 °C	7
Viscosità:	
Viscosità cinematica a 20 °C	50 s (ISO 4 mm)
Dinamica:	Non definito.
Solubilità	
acqua:	Completamente miscibile.
Coefficiente di ripartizione n-ottanolo/acqua (valore logaritmico)	Non definito.
Tensione di vapore:	Non definito.
Densità e/o densità relativa	
Densità a 20 °C:	0,91311 g/cm ³
Densità relativa	Non definito.
Densità di vapore:	Non definito.

(continua a pagina 11)

IT



(Segue da pagina 10)

9.2 Autres informations

- - Apparence :
 - - Forme : liquide
 - - Informations importantes sur la protection de la santé et de l'environnement ainsi que sur la sécurité
 - - Température d'auto-inflammation : Le produit n'est pas auto-inflammable.
 - - Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif, cependant, la formation de mélanges vapeur/air explosifs est possible.
 - - Teneur en solvants :
 - - Solvants organiques : 40,5 %.
 - - COV (CE) 369,9 g/l
 - - Teneur en matières solides : 59,5 %.
 - - Changement d'état
 - - Taux d'évaporation Non déterminé.
- Informations sur les classes de danger physique
- - Explosifs non applicable
 - - Gaz inflammables non applicable
 - - Aérosols non applicable
 - - Gaz oxydants non applicable
 - - Gaz sous pression non applicable
 - - Liquides inflammables Liquides vapeurs inflammables
 - - Solides inflammables non applicable
 - - Substances et mélanges autoréactifs non applicable
 - - Liquides pyrophoriques non applicable
 - - Solides pyrophoriques non applicable
 - - Substances et mélanges auto-échauffants non applicable
 - - Substances et mélanges qui émettent des gaz
 - Gaz inflammables au contact de l'eau non applicable
 - - Liquides comburants non applicable
 - - Solides oxydants non applicable
 - - Peroxydes organiques non applicable
 - - Substances ou mélanges corrosifs pour
 - - métaux non applicable
 - - Explosifs désensibilisés non applicable

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Reattività Non sono disponibili altre informazioni.

10.2 Stabilità chimica

Decomposizione termica/ condizioni da evitare:

Il prodotto non si decompone se utilizzato secondo le norme.

10.3 Possibilità di reazioni pericolose Non sono note reazioni pericolose.

10.4 Condizioni da evitare Non sono disponibili altre informazioni.

10.5 Materiali incompatibili: Non sono disponibili altre informazioni.

(continua a pagina 12)



(Segue da pagina 11)

- 10.6 Prodotti di decomposizione pericolosi:
Non sono noti prodotti di decomposizione pericolosi.

SEZIONE 11: Informazioni tossicologiche

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

- Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· - Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :		
34590-94-8 (méthyl-2-méthoxyéthoxy)propanol		
Oral	LD50	5.135 mg/kg bw (rat)
Cutanée	LD50	>19.000 mg/kg bw (rab)
	Exposition à long terme (8 heures TWA): 50 ppm	308 mg/m ³ (Limites d'exposition professionnelle)
136-52-7 bis Cobalt (2-éthylhexanoate)		
Orale	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Cutaneo	LD50 (Konijn)	5.000 mg/kg (rabbit)
98-54-4 4-terz-butylfenolo		
Orale	LD50	2.951 mg/kg bw (rat)
Cutaneo	LD50	2.288 mg/kg bw (rabbit)
140-66-9 4-(1,1,3,3- tétraméthylbutyl)phénol)		
Orale	LD50	3.210 mg/kg bw (mouse)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau

Peut provoquer une réaction allergique ccuuttaanea.

- Mutagénicité des cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut provoquer une somnolence ou des vertiges.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 13)

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY
tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182
www.cecchi.it info@cecchi.it



SPINNAKER STANDARD - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Septembre 2022 - lot n° 296-B2 - rév. 2/21

Pericolo in caso di aspirazione
Basandosi sui dati disponibili i criteri di classificazione non sono soddisfatti.

11.2 Informazioni su altri pericoli

· Propriété di interferenza con il sistema endocrino		
98-54-4	4-terz-butylfenolo	Elenco I, II
140-66-9	4-(1,1,3,3-tetrametilbutyl)fenolo)	Elenco I

SEZIONE 12: Informazioni ecologiche

· 12.1 Toxicité

· - Toxicité aquatique:	
136-52-7 bis (2-éthylhexanoate) de cobalt	
LC50	0,1-1 mg/l (Étude de toxicité aiguë pour les poissons) 0,1-1
EC50	mg/l (daphnia magna)
EC50	0,1-1 mg/l (Algae, Growth inhibition test)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB
- PBT : Non applicable.
- vPvB : Non applicable.
- 12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne
Voir section 11 pour des informations sur les propriétés de perturbation endocrinienne.
- 12.7 Autres effets indésirables
- Remarques : Nocif pour les poissons.
- Informations écologiques supplémentaires :
- Informations supplémentaires :
Classe de danger pour l'eau 1 (D) (Classification propre) : peu dangereux pour l'eau Ne pas laisser le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre la nappe phréatique, le cours d'eau ou les égouts.
nocif pour les organismes aquatiques

SECTION 13 : Considérations relatives à l'éliminatio

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations :

Ne pas jeter le produit avec les déchets ménagers. Ne pas le vider dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets	
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA PRODUCTION, DE LA FORMULATION, DES REVÊTEMENTS (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX ; MASTICS ET ENCRE D'IMPRIMERIE ; FOURNITURE ET UTILISATION DE GLAÇURES), DES ADHÉSIFS.
08 01 00	déchets provenant de la production, de la formulation, de la fourniture et de l'utilisation de peintures et de l'enlèvement de peintures

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY
 tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182
 www.cecchi.it info@cecchi.it





SPINNAKER STANDARD - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Septembre 2022 - lot n° 296-B2 - rév. 2/21

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP3	Inflammable
HP5	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)/Toxicité à l'aspiration
HP14	Ecotoxique

Emballage non nettoyé :

Recommandation : Élimination conformément aux règlements administratifs.

Produit de nettoyage recommandé : eau éventuellement additionnée d'un détergent.

· 14.1 Numéro d'ONU ou d'identificationADR, IATA	UN1263
· 14.2 Désignation officielle de l'ONU en matière de transport	
· ADR	1263 PEINTURES
· IMDG, IATA	PAINT
· 14.3 Classes de danger pour le transport	
· ADR	
	
· - Catégorie	3 (F1) Liquides
· - Étiquette	inflammables 3
· IMDG, IATA	
	
· - Catégorie	3 Liquides
· - Étiquette	inflammables 3
· 14.4 Groupe de conditionnement	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Risques environnementaux	
· Marine polluant:	No
· 14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs N° d'identification du danger (numéro Kemler) :	Attenzione: Liquidi infiammabili
· Numero EMS:	30
· Stowage Category	F-E, <u>S-E</u> A

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY
 tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182
 www.cecchi.it info@cecchi.it



SPINNAKER STANDARD - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Septembre 2022 - lot n° 296-B2 - rév. 2/21

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux actes de l'OMI	Non applicable.
· Transport/Informations complémentaires:	
· ADR	E1
· Quantités exemptées (EQ):	5L
· Quantités limitées (LQ)	Code : E1
· Quantités exemptées (EQ)	Quantité maximale nette par emballage intérieur : 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur : 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· - Code de restriction des tunnels	D/E
·	Exempt dans les conteneurs jusqu'à 450 litres au 2.2.3.1.5 ADR
· Remarques :	
· IMDG	5L
· Limited quantities (LQ)	Code: E1
· Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· Osservazioni:	≤ 30 l: -
· UN "Model Regulation":	UN 1263 PEINTURES, 3, III

*

· Direttiva 2011/65/UE sulla restrizione dell'uso di determinate sostanze pericolose nelle apparecchiature elettriche ed elettroniche - Allegato II
Nessuno dei componenti è contenuto.



REGOLAMENTO (UE) 2019/1148

· - Annexe I - PRÉCURSEURS EXPLOSIFS SOUMIS À DES RESTRICTIONS (Valeur limite supérieure à des fins d'autorisation conformément à l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est contenu.
· - Annexe II - PRÉCURSEURS EXPLOSIFS SOUMIS À NOTIFICATION
Aucun des composants n'est contenu.
· - Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est contenu.
· - Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est contenu.

Disposizioni nazionali:

Istruzione tecnica aria:

Classe	en % de la part
NC	25-50

Ulteriori disposizioni, limitazioni e decreti proibitivi

· - Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57	
98-54-4	4-tert-butylphénol
140-66-9	4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol)

15.2 Valutazione della sicurezza chimica:

Una valutazione della sicurezza chimica non è stata effettuata.

I dati sono riportati sulla base delle nostre conoscenze attuali, non rappresentano tuttavia alcuna garanzia delle caratteristiche del prodotto e non motivano alcun rapporto giuridico contrattuale.

Frasei rilevanti

H226 Liquido e vapori infiammabili.

H304 Può essere letale in caso di ingestione e di penetrazione nelle vie respiratorie.

H315 Provoca irritazione cutanea.

H317 Può provocare una reazione allergica cutanea.

H318 Provoca gravi lesioni oculari.

H319 Provoca grave irritazione oculare.

H336 Può provocare sonnolenza o vertigini.

H360F Può nuocere alla fertilità.

H361d Sospettato di nuocere al feto.

H361f Sospettato di nuocere alla fertilità

H400 Molto tossico per gli organismi acquatici.

H410 Molto tossico per gli organismi acquatici con effetti di lunga durata.

(continua a pagina 17)

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



SPINNAKER STANDARD - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Septembre 2022 - lot n° 296-B2 - rév. 2/21

(Suite de la page 16)

- Abréviations et acronymes

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses IATA : Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques EINECS : Inventaire européen des produits chimiques commercialisés ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV : Composés organiques volatils (USA, UE)

DNEL : niveau dérivé sans effet (REACH)

PNEC : PNEC : Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50 : Concentration létale, 50 %.

LD50 : dose létale, 50 %.

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique SVHC : Substances extrêmement préoccupantes

vPvB : très persistant et très bioaccumulable Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables - Catégorie 3

Skin Irrit. 2 : Corrosion/irritation de la peau - Catégorie 2 Eye Dam. 1 : Lésion oculaire grave/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2 : Lésion oculaire grave/irritation oculaire - Catégorie 2 Skin Sens. 1 : Sensibilisation de la peau - Catégorie 1

Skin Sens. 1A : Sensibilisation de la peau - Catégorie 1A Repr. 1B : Toxicité pour la reproduction -

Catégorie 1B Repr. 2 : Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

Repr. 2 : Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3 Asp. Tox. 1 :

Risque d'aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1 : Danger pour l'environnement aquatique - danger aigu pour l'environnement aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1 : Danger pour l'environnement aquatique - danger à long terme pour l'environnement aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger à long terme pour l'environnement aquatique - Catégorie 3.

- Données modifiées par rapport à la version précédente